

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 11
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Linda GUITTET

OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE – ATTRIBUTION DES LOTS 01 ET 03 DU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération en date du 2 décembre 2022, le conseil municipal a délibéré pour attribuer le lot 02 « Vitraux d'Art » du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Pierre.

Après avis de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2022, les candidats des lots 01 « Maçonnerie – Echafaudages » et 03 « Restauration du Maître Autel » ont été invités par courrier à négocier leur offre, avec réponse pour le 13 décembre 2022 dernier délai.

La CAO s'est réunie :

- Le 26 décembre 2022 pour l'ouverture des plis des offres reçues pour ces 2 lots,
- Le 16 janvier 2023 pour analyser les offres.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre selon les critères de notation suivants :

- Critère 1 - Valeur technique des prestations (60 points)
- Critère 2 - Valeur additionnelle des prestations uniquement pour le lot 2 (50 points)
- Critère 3 - Prix des prestations pour tous les lots (100 points)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la CAO a proposé d'attribuer :

- Le lot 01 à l'entreprise LANFRY pour un montant de 90 188,32 € HT au motif que l'offre est conforme et que le coût des prestations est compétitif,
- Le lot 3 à l'Atelier GIORDANI pour un montant de 48 704,20 € HT au motif que l'offre est conforme et a obtenu la meilleure note globale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les lots 01 et 03 du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Pierre aux entreprises suivantes pour les montants définis ci-dessous :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	Maçonnerie - Echafaudages	Entreprise LANFRY	90 188,32 €
03	Restauration du Maître Autel	Atelier GIORDANI	48 704,20 €

- D'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer des modifications du marché, en moins-value, ou dépourvues d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant initial du marché, dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-sous-Breux, Seine-Maritime, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Lebeu'.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	DATE ENVOI : 13/02/2023
--	--------------------------------

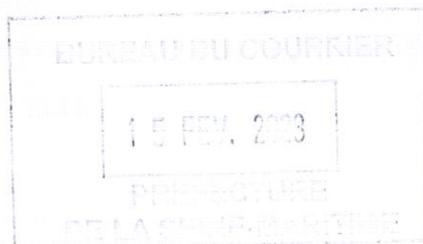
Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Restauration de l'église – Attribution des lots 1 et 3 du marché de travaux	Délibération n° 2023/01	
Restauration de l'église – Attribution du lot 4 du marché de travaux	Délibération n° 2023/02	
Travaux de restauration de l'église – Demandes de subventions auprès de l'Etat DETR/DSIL, de la DRAC et du Département – Demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine – Approbation du plan de financement prévisionnel	Délibération n° 2023/03	
Ouverture d'un compte EMMY pour le dépôt des CEE	Délibération n° 2023/04	
Convention de prestation « Destruction de nids de frelons asiatiques » avec la société Allô la guêpe	Délibération n° 2023/05	
Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon	Délibération n° 2023/06	
Avis sur le projet de RLPI arrêté par la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 2023/07	
Modification du RIFSEEP – Part fixe IFSE	Délibération n° 2023/08	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



[Handwritten signature in blue ink]

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**